



Décision Institutionnelle du CES des Canaries :

«Pour une nouvelle politique de relations avec l'Europe»

(séance de l'Assemblée Plénière du 10 juin 2004)

Introduction

1. L'**élargissement européen du mois de mai 2004**, avec l'adhésion de nouveaux pays dont le niveau de développement est sensiblement inférieur à celui de l'Europe actuelle, les **problèmes économiques des États qui contribuaient traditionnellement à la mise en œuvre des politiques communautaires** et le nouveau contexte international d'**un monde plus globalisé et interdépendant**, qui intègre les négociations dans le cadre de l'OMC, obligent l'Union Européenne à **réformer les grandes politiques communautaires et à en modifier la structure interne**.
2. Les conséquences de ces changements font l'objet de débats au sein de la **Conférence Intergouvernementale**, qui sera couronnée par la **Constitution Européenne**, par un nouveau cadre de **perspectives financières** et par une **nouvelle formulation des principales Politiques Communautaires**.
3. Sous ce scénario, la situation des RUP peut être considérée bien positionnée; ainsi, aux termes de l'**article 299 du Traité CE actuel** et du futur **article III - 330 du projet de la Constitution Européenne**, le **concept d'ultrapériphérie** est reconnu, ce qui fournit une **base suffisante** pour mettre en œuvre des **politiques spécifiques propres et des dérogations au patrimoine commun**.
4. Malgré cela, le *Troisième Rapport sur la Cohésion Économique et Sociale* du 18 février dernier, établi par la Commission Européenne, **fait apparaître de sérieuses incertitudes sur l'avenir des politiques à appliquer aux RUP en général et aux Canaries en particulier**. Tout d'abord, parce qu'il implique une rupture du **traitement unitaire des RUP** dont elles ont bénéficié jusqu'à présent. À compter de la prise d'effet de la nouvelle période, **chacune fera l'objet d'un traitement différent selon son PIB par habitant**. La conséquence est que non seulement **certaines perdent l'éligibilité automatique** en ce qui concerne l'objectif de convergence et de compétitivité (ancien objectif 1) mais aussi qu'elles **sont assimilées et classées avec d'autres régions qui ont des problèmes différents**¹, ainsi :

¹ "Les RUP visées à l'article 299 du Traité non couvertes par le nouvel objectif de convergence bénéficieraient également d'un régime transitoire spécifique d'aides étatiques qui établirait des limites d'aides comparables, initialement, à celles visées à l'article 87.3.a), suivies d'une réduction graduelle."

4.1. Deux mécanismes spécifiques pour les RUP sont proposés: un *plan d'action pour compenser les handicaps* et un *plan pour le Grand Voisinage* (Voisinage le plus éloigné), **sans dotation financière et sans critères de répartition interne²**.

4.2. Enfin, un instrument spécifique est proposé, qui devrait répondre à une stratégie globale et ne pas se borner à une fiche financière à la charge du FEDER. Il existe une série de dérogations et de réglementations qui **n'impliquent pas forcément des crédits**.

Les mesures ne peuvent pas être transitoires et décroissantes, car les handicaps ne le sont pas. De manière à fournir une **réponse permanente** aux handicaps dérivés de **l'éloignement du territoire continu** de l'Union Européenne, de **la petite taille** et de la **fragmentation économique et sociale**.

En vertu de ce qui précède,

Sur **l'initiative conjointe des Organisations et des Membres présents au CES** et sur la proposition de la Présidence, en **séance de travail du 10 juin 2004**, l'Assemblée Plénière du Conseil a pris la décision ci-après :

Décision

I. Les **Régions Ultrapériphériques** sont une **réalité unique et différenciée** d'autres zones, connaissant de difficultés similaires telles que la périphérie maritime, les îles, des zones à faible densité de population ou avec des handicaps géographiques permanents.

Les RUP se distinguent par l'**accumulation de trois caractéristiques** :

- L'intégration et la localisation dans un **double espace géographique et économique**, européen et les pays tiers de leur environnement, pour la plupart en voie de développement.
- **Un déficit d'accessibilité** et l'impossibilité de tirer profit des avantages du Marché Unique.
- **Des problèmes de compétitivité de leurs productions**, du fait de la **petite taille du marché, de la fragmentation et de l'éloignement** de leurs centres d'affaires.

² "La Commission prétend établir, dans l'objectif de convergence, un programme spécifique pour compenser les limitations spéciales dont souffrent les RUP, reconnues par l'article 299.2 du Traité, comme cela a été demandé par le Conseil Européen des 21 et 22 juin 2002 à Séville. En outre, les nouveaux programmes de "Coopération territoriale européenne" incluraient une action de "Grand Voisinage" visant à favoriser la coopération avec les pays voisins. Suite à la pétition du Conseil, la Commission fera prochainement connaître un rapport relatif à une stratégie globale pour les RUP".

- II. La conception de la **future politique communautaire**, alors que les **Canaries ont dépassé**, pour le moment, **le seuil minimum de PIB par habitant moyen** de l'Union Européenne, doit s'inscrire, s'il s'agissait d'appliquer la réforme prévue dans des termes uniformes, dans les **stratégies de compétitivité et de croissance**, ce qui nous conduirait à **perdre les ressources pour la convergence économique prévue**.
- III. Tout en gardant à l'esprit que la compétitivité doit être l'un des principaux objectifs, **nous ne pouvons pas oublier que sans des politiques qui compensent les handicaps, permanents**, de l'ultrapériphérie, nous ne pouvons pas en arriver à une **croissance stable et durable**.
- IV. **Les Canaries doivent aspirer à devenir le point de polarisation du développement de notre environnement**, en harmonie avec les **nouvelles stratégies de développement polycentrique** déjà mises au point par l'Union Européenne et, en accord avec ceci, se présenter comme un axe d'une **nouvelle centralité dans sa zone d'influence**. Pour ce faire, il faut **accroître les encouragements commerciaux, fiscaux, douaniers**, etc. susceptibles de favoriser une **intégration régionale** et une **insertion réelle dans ces marchés émergents avec un rôle prépondérant des entreprises canariennes**.
- V. Il faut veiller à ce que l'unité des spécialités canariennes ne **disparaisse pas**, comme modèle complémentaire et cohérent, **aussi bien en ce qui concerne le REF que le modèle d'intégration européen** et le développement des compétences du Statut d'Autonomie.
- VI. De l'avis du Conseil Économique et Social, il est **indispensable de convenir et de parler d'une seule voix** dans la **stratégie et la défense des questions d'intérêt pour les Canaries**, et de mettre au point des mécanismes qui le rendent possible à travers des **cadres de rencontre et de négociation internes**, ainsi qu'un **Forum institutionnalisé, le propre Conseil Économique et Social des Canaries se portant candidat à cet égard**, de **contacts périodiques pour évaluation et propositions**. Dans ce processus, il faudra tenir compte des **réflexions suivantes** :
- Le concept de "Régions Ultrapériphériques dans l'Union Européenne" (RUP) **ne se définit pas seulement par leur niveau de développement économique** mais aussi, et notamment, comme une **réalité propre qui se caractérise par des handicaps déterminés et des caractéristiques spécifiques**.
 - La **Communication de la Commission Européenne sur l' "Association avec les régions ultrapériphériques" [COM 2004]**, **ne répond pas** au mandat du **Conseil Européen de Séville**, dans le sens d'établir une **stratégie globale et cohérente au profit des RUP**.

- Il est **indispensable** que l'**unité des RUP** soit maintenue et que les politiques répondent à une **stratégie horizontale** comme une **réalité unique et différente** au sein de l'UE.
- Il s'avère **indispensable** de mettre au point les **politiques sectorielles**, notamment dans le domaine de **l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et de l'activité commerciale**, avec une **dotation suffisante**.
- Enfin, le **Conseil Économique et Social** tient à faire connaître sa **conviction** que les **Régions Ultrapériphériques** ont besoin **d'accéder aux politiques de convergence et de cohésion européennes**, pour être en mesure de poursuivre leur processus actuel de convergence et que, de ce fait, **des moyens et des instruments suffisants pour compenser les désavantages de ces régions s'avèrent nécessaires**.

Le Conseil Économique et Social des Canaries lance un **appel spécial à l'unité d'action** entre les **organisations économiques et sociales** et les **forces politiques**, ainsi qu'à la **mise au point d'une stratégie commune** visant l'**accomplissement des objectifs décrits**.

Fait à Las Palmas de Gran Canaria, le 10 juin 2004.

VISA
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU CONSEIL

Signé : José Luis Rivero Ceballos

Signé : Carlos J. Valcárcel Rodríguez